

Message des services de la Commission européenne

1. **Tous les Etats membres** ont été d'accord pour démarrer l'EMCS le **1er janvier 2011**.

2. Sur les 27 Etats membres, un (**les Pays-Bas**) se trouve dans l'impossibilité de contrôler électroniquement l'expédition des produits soumis à accises jusqu'au dimanche 16 janvier. A partir de cette date, les Pays-Bas feront fonctionner l'EMCS à plein.

Un Etat membre (le **Danemark**) a annoncé que son système ne sera pas disponible pour l'envoi ni pour la réception des marchandises avant le vendredi 28 janvier.

Les négociants néerlandais qui expédient des marchandises et les négociants danois qui expédient ou reçoivent des marchandises devront utiliser le système de repli qui fait appel à des formulaires papier contenant la même information qu'une déclaration ou un rapport de réception électroniques. Les efforts qu'implique l'usage de ces formulaires de repli est du même ordre que ceux exigés par l'usage de l'ancien système papier, bien que, effectivement, les données devront être ultérieurement réintroduites dans le système électronique.

3. Les **négociants belges** connaissent des problèmes de performance qui conduisent à des retards dans l'établissement des déclarations et des rapports de réception. Certains négociants belges ont par conséquent décidé d'utiliser la procédure de repli "papier". Les formulaires de repli sont définis juridiquement comme partie intégrante du système EMCS; par conséquent il n'y a aucune raison pour que les produits soumis à accises qui entrent en Belgique ou qui en sortent soient empêchés de circuler. Les autorités belges nous ont informés qu'elles faisaient tous les efforts nécessaires pour résoudre ces problèmes de mise en route - comparables à des maladies infantiles - le plus rapidement possible.

Des problèmes de performance ont également été signalés concernant le **système italien**, mais pas à la même échelle que le système belge.

4. Dans les **23 pays restants**, le système est pleinement opérationnel pour tous les négociants et il fonctionne convenablement sans incident majeur depuis la semaine et demie qui vient de s'écouler. Les services centraux de la Commission européenne qui supportent l'EMCS travaillent depuis avril 2010, encore une fois sans incident majeur.

5. **Nous exprimons notre sympathie aux négociants** de ces quatre pays qui risquent de devoir utiliser le système de repli du fait d'une indisponibilité temporaire de l'EMCS ou de problèmes de performance; nous voudrions néanmoins leur assurer que ces problèmes techniques ne devraient en aucune manière les empêcher d'effectuer la vente, l'achat et le transport des produits soumis à accises.